

*Syndicat Intercommunal  
à Vocation Multiple  
de la Région de CLUSES  
185 avenue de l'Eau Vive  
BP 60062  
74311 THYEZ CEDEX  
Tél. : 04.50.98.43.14  
Fax : 04.50.98.70.57*

JB/MG



2009

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL  
DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2009**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Jean-Charles MOGENET, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 18 heures 30 à la Mairie de SAINT-SIGISMOND, a, à l'unanimité (moins une abstention pour la question n° 1):

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président sur :

- Les travaux du Bureau syndical, qui s'est réuni le 7 septembre 2009.
- La mise en place du compostage individuel des bio-déchets sur le territoire des communes adhérentes à notre syndicat.
- Le transfert éventuel des bureaux de notre syndicat dans un immeuble situé avenue des Sorbiers à THYEZ.
- La mise à disposition d'une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage.

➤ **COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »**

1° - Fixé le tarif des encarts publicitaires qui seront insérés dans le prochain numéro (n° 6) de la lettre d'infos de notre syndicat, dénommée « En commun » (Délibération n°2009-42).

2° - Approuvé son règlement intérieur (Délibération n°2009-43).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

3° - Donné délégation à Monsieur le Président, afin de signer le marché à intervenir avec la société qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres, dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de MARIGNIER (Délibération n°2009-44).

4° - Décidé la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'un nouveau budget annexe spécifique, retraçant les dépenses et recettes liées à la compétence « Traitement des déchets – Incinération » (Délibération n°2009-45).

**Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.**

**Fait à THYEZ, le 10 septembre 2009  
Le Président,**

**Signé : Raymond MUDRY.**